



CP BORGGO

Du jamais vu ! Gain de cause pour la population pénale suite à une pétition !

BORGGO, le 9 Juillet 2025

La semaine dernière, les détenues de la MAF, en raison des fortes chaleurs, ont décidé de faire une pétition afin de pouvoir bénéficier d'une douche le soir.

Depuis quand, la population pénale a le droit de faire **des pétitions ?**

Pour l'administration pénitentiaire, les pétitions sont à classer au rang des « actions collectives de nature à compromettre la sécurité des établissements ou à en perturber l'ordre »

L'UFAP UNSa Justice s'insurge que l'officier responsable de la MAF prenne en considération cette action de nos pensionnaires.

L'UFAP UNSa Justice exige que soit classée en faute du premier degré cette tentative des détenues afin que ce ne soit pas la porte ouverte à toutes réclamations .

Pour rappel : les créneaux actuels ont été mis en place afin de pouvoir assurer une douche quotidienne à l'ensemble des détenues (initialement 3 par semaine).

La difficulté concernant l'attribution d'une douche une fois que toutes les activités sont terminées à 17h00, c'est qu'avec seulement deux douches disponibles, **il est impossible de pouvoir faire passer 16 détenues aux douches entre la distribution du repas et l'heure de fermeture?**

L'UFAP UNSa Justice attend avec impatience que la responsable nous démontre (en se déplaçant) comment s'y prendre pour honorer une telle requête ?

Arrêtez de penser que les agents de la MAF sont **réfractaires** à toutes propositions ! Elles ont toujours fait preuve de professionnalisme et de bienveillance afin d'améliorer les conditions de travail et de détention !

**Pourquoi vouloir changer un système qui fonctionne ?
Très certainement quand nos responsables ne connaissent rien aux tâches quotidiennes des personnels, privilégiant le bien être des détenues aux conditions de travail de ses agents !**

Le secrétaire local **UFAP UNSa Justice**